

Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2025

Présents : C. THOMAS - V. FRYDER-AMÉE - C. BASTIER - F. SEIGNOUREL de PASTORS - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - V. BAUDE-TOUSSAINT - L. MOULARD - D. BAGOT FLAUZAC - M. WULLAERT - I. BUFFET-PICHON - F. PIBAROT - N. ABBAL - N. ROUQUAIROL - G. CAVAILLÉ - G. LAMBERT - D. BERNARDIN - B. GRYNFELT - A. BUIL - C. CUENI - J.-E. RUBIO - D. LAGRIFFOUL - C. BOUCHE

Mandat : J.-P. FIORA à D. LAGRIFFOUL

Absents excusés : A. VAL - A. HERNANDEZ - E. TOURRETTE

Secrétaire de séance : Mme Lyliane MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2025

Le procès-verbal a fait l'objet d'une remarque concernant le point relatif au ROB 2025.

La délibération du ROB doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante et préciser le détail des votes « pour » ou « contre » et des abstentions. En revanche, la répartition des voix n'a pas d'impact sur le budget primitif de la collectivité puisque le DOB ne revêt pas un caractère décisionnel. Par son vote, le Conseil Municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON)

II. Budget Annexe Photovoltaïque - Approbation du Compte de Gestion 2024

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et présente le budget en vidéo projection comme le seront tous les autres points concernant le budget. Elle fournit toutes précisions utiles tout en rappelant que le Compte de Gestion est établi par le comptable public.

Le résultat de l'exercice pour le total des sections est en excédent de 14 200,77 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 s'élève à 74 356,65 €.

Le point II est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON)

III. Budget Annexe Photovoltaïque - Approbation du Compte Administratif 2024

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles. Le Compte Administratif est identique à celui du comptable public.

Le résultat de l'exercice 2024 en fonctionnement est de 6 379,53 €, contre 7 821,24 € en investissement. D'où un résultat cumulé de 67 977,12 €. Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS précise qu'il y a eu plus de recettes que prévu initialement.

M. le Maire quitte la salle afin de procéder au vote du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Photovoltaïque.

Le point III est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON)

IV. Budget Annexe Photovoltaïque - Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles.

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 en fonctionnement est de 6 379,53 € contre 67 977,12 € en investissement. Soit un total de 74 356,65 €. Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS précise qu'il n'y a pas d'endettement dans le Budget Annexe Photovoltaïque.

Le point IV est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON)

V. Budget Annexe Photovoltaïque - Vote du budget 2025

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles. Le résultat de fonctionnement est excédentaire.

Les dépenses de fonctionnement sont de 40 000 € et s'équilibrent en recettes.

Les dépenses d'investissement sont de 94 138 € et s'équilibrent en recettes.

Le point V est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON)

VI. Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion 2024

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles. Elle indique que le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif. Elle rappelle que la commission "Finances" s'est tenue le 1^{er} avril et n'a pas généré de questions particulières.

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 1 835 228,69 €.

Le point VI est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON)

VII. Budget Principal - Approbation du Compte Administratif 2024

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles.

Le Compte Administratif a recueilli un avis favorable lors de la commission des finances du 1^{er} avril 2025.

La majorité des recettes proviennent de la fiscalité et de la restauration scolaire. Les recettes sont en hausse depuis 2019 et les dépenses se maintiennent.

M. le Maire quitte la séance afin de procéder au vote du Compte Administratif 2024 du Budget Principal.

Le point VII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON)

VIII. Budget Principal - Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles.

Le résultat cumulé est en excédent de 289 105,67 € en fonctionnement et de 1 835 228,69 € en investissement.

Le point VIII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON)

IX. Budget Principal - Vote du Budget 2025

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions utiles. Le Budget Principal a reçu un avis favorable lors de la commission des finances en date du 1^{er} avril 2025. Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS énonce comme lors du ROB les principales orientations et les choix fondamentaux relatifs au Budget Principal qui sont les suivants : maintien des taux d'imposition locaux, sans augmentation pour la 17^{ème} année consécutive, malgré un contexte toujours inflationniste (dont énergie, matières premières, ...) ; maintien de la dynamique des recettes, dont la taxe foncière liée à l'attractivité de Servian pour les investisseurs et les particuliers ; augmentation de la masse salariale avec pour objectif une montée en compétence nécessaire dans certains services ; poursuite des projets d'investissements structurants et nécessaires ; maîtrise de l'endettement et recherche de financements.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS précise que le ratio des dépenses de personnel est de 52,75 % du budget de fonctionnement, que l'autofinancement est de 413 388,91 € et que l'emprunt d'équilibre prévisionnel s'élève à 323 411,05 €.

En ce qui concerne les investissements pour 2025, le RAR 2024 représente les projets en cours, à savoir : l'extension de l'Ecole Jean Moulin, le PPI voirie, le PPI bâtiment, 2 des rues des Baumes et de l'Egalité.

Concernant les investissements courants, il s'agit de l'achat de matériel, terrain, financement des façades.

Le point IX est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON)

X. Vote des taux d'imposition locale 2025

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et énonce les taux d'imposition locale pour l'année 2024 tout en précisant que ces taux sont inchangés depuis 17 ans.

Le point X est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON)

XI. Attribution de subventions 2025 aux associations et aux coopératives scolaires

M. C. BASTIER donne lecture de la note explicative de synthèse. Il indique que les demandes étaient de 20 000 € supérieures à 2024 mais propose, compte tenu des contraintes budgétaires, de maintenir les mêmes sommes que les années précédentes.

M. le Maire précise que ces subventions ne représentent qu'une faible partie de l'accompagnement des associations car la mairie leur fournit des locaux et espaces, en assure l'entretien et le fonctionnement.

M. A. BUIL estime que la commune est trop généreuse avec les subventions aux associations et s'étonne que les attributions des montants ne soient pas discutées entre élus en amont.

Mme V. BAUDE-TOUSSAINT précise que le montant attribué à l'école Saint Joseph répond à une obligation dans le cadre d'un conventionnement. Les coopératives scolaires de Jean Moulin et de Jules Ferry permettent de financer les sorties scolaires des élèves.

Mme C. CUENI regrette de ne pas avoir les chiffres concernant le coût de l'utilisation des locaux.

M. N. ROUQUAIROL indique que c'est compliqué faute d'avoir une comptabilité analytique.

Le point XI est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 votes contre : A. BUIL - D. BAGOT FLAUZAC ; 2 absents : I. BUFFET - PICHON - G. CAVAILLÉ).

22 votants sur 24 pour ce point. Les élus impliqués dans les associations sont exclus du vote.

XII. Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale 2025

Mme V. FRYDER- AMÉE donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que la somme attribuée en 2025 est identique à celle de 2024. Elle souligne que lors du vote du budget 2025 du CCAS, des charges supplémentaires ont été identifiées, en lien avec le personnel : mise en place de la prime obligatoire d'attractivité pour la crèche, création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants (EJE) et reclassement d'un agent titulaire à l'accueil du CCAS.

Mme I. BUFFET - PICHON déplore l'absence de documents en amont pour lui permettre de poser ses questions.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS rappelle que les documents budgétaires ont bien été remis aux membres du Conseil d'Administration du CCAS. M. le Maire indique qu'il s'agit d'un malentendu ou d'un problème de compréhension à ce sujet.

Le point XII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON)

XIII. ENEDIS - Convention de servitudes parcelles BT 137 et BT 141 lieu-dit « TENEMENT DE BRESCOU »

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse. Il précise qu'il s'agit pour ENEDIS d'enterrer ses réseaux.

Le point XIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XIV. Acquisition de la parcelle AE 0112 située rue Georges Brassens

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que le propriétaire souhaitait céder la parcelle depuis plusieurs dizaines d'années à la commune mais que les démarches n'ont jamais été faites.

Le point XIV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XV. Convention de mise à disposition du bâtiment communal situé au 70 Grand Rue (Cadastré section AE n°0541) au profit du CCAS

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et rappelle que le bâtiment du CCAS avait été vendu par famille GRANIER dans les années 2000. Il précise que la convention de mise à disposition du bâtiment communal au profit du CCAS sera reconduite chaque année, pour une durée totale de 10 ans.

Le point XV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XVI. Procédure DUP - Projet d'aménagement d'une aire de stationnement sur la commune de Servian

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse.

Il précise qu'il s'agit d'un terrain proche de l'ancien cimetière dédié à une zone de stationnement. Une enquête publique a eu lieu et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable ; quelques réserves ont été émises qui seront retenues et qui concernent notamment la protection visuelle et sonore, la sécurité des usagers qui pourraient être à la sortie de ce parking.

Le point XVI est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 votes contre : - C. CUENI - I. BUFFET PICHON).

XVII. Questions diverses

Extension Ecole Jean Moulin

M. le Maire indique que les travaux ont commencé et que l'on déplore des actes de vandalisme sur le chantier et notamment l'ouverture du réseau d'eau pendant le week-end ce qui a généré un écoulement de 500 m3 dans les fondations. Cela a obligé une étude de sol et de nombreux travaux avant la reprise du chantier. Une plainte a été déposée mais le préjudice n'est pas encore chiffré.

Festival de Blues - Salle La Parenthèse

M. le Maire rappelle les deux concerts qui ont lieu ce week-end à La Parenthèse : vendredi 11 avril : DELGRES et samedi 12 avril : RHODA SCOTT

Serres photovoltaïque - La Bégude de Servian

M. le Maire indique qu'un projet de création de serres pour la culture de fruits exotiques est porté par le propriétaire. Ce projet a été présenté dans le dernier numéro du magazine municipal.

Mme C. CUENI fait remarquer qu'il n'y a aucun panneau signalant les travaux.

M. C. VISTE indique que le panneau se trouve à l'entrée du chemin d'Emmaüs.

La séance est levée à 19h30.

Christophe THOMAS
Maire



Lyliane MOULARD
Secrétaire de séance